

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 29 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Mme COLIN Marie-Pierre, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. DUBRAY Cédric, Mme GARNIER Arlette, Mme GUINEL Ludivine, Mme JODEAU Maïté, M. JOSEPH Eric, M. MONNIER Florian et M. REZÉ Kévin.
Absent excusé : M. GIRANDIER Sébastien.

Date de convocation : 23/10/2024

Date d'affichage : 24/10/2024

Nombre de Conseillers : 10

- en exercice : 10

- présents : 9

- votants : 9

Mme JODEAU Maïté a été élue Secrétaire de séance.

Lecture et signature de la séance du 5 octobre 2024.

Une minute de silence est effectuée avant le début de la séance en hommage à Monsieur ABAFOUR Michel, Maire décédé le 7 octobre.

OBJET : BILAN RENDEZ-VOUS SOUS-PREFECTURE

Les membres du conseil sont informés du bilan du rendez-vous en sous-préfecture sur la gestion des affaires communales suite au décès du Maire.

Mme COLIN, 1^{ère} adjointe, fait lecture de l'arrêté préfectoral n°53-2024-10-21-0002 portant convocation des électeurs et électrices de la commune et fixant les lieux et délais de dépôt des déclarations de candidatures à l'occasion des élections municipales partielles des 5 et 12 janvier 2025 pour élire un conseiller municipal.

OBJET : DELIBERATION N°2024-39 : DEMANDE PARTICIPATION POUR CLASSE DE MER ELEVES DOMICILIES SUR LA COMMUNE ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DE MESLAY DU MAINE

Il est présenté aux membres du conseil la demande de subvention de l'école privée Notre Dame de Meslay du Maine pour une classe de mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ***DECIDE*** d'accorder une participation de 47 euros par enfant scolarisé dans cette école et domicilié sur la commune soit :

- 141 euros (3 élèves) pour la classe de mer de l'école Notre Dame de Meslay du Maine.

- ***AUTORISE*** la 1^{ère} adjointe à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré Préf le)

OBJET : DELIBERATION N°2024-40 : REPAS DES AINES

Le repas des aînés a été fixé le mardi 26 novembre. Il se déroulera au restaurant Le Camélia à Ruillé-Froid-Fonds comme en 2023.

La participation pour les personnes habitant la commune est fixée à 8 euros, pour les personnes domiciliées hors commune, le tarif est de 16 euros. Le règlement par chèque est à joindre à l'inscription (concernant ces domiciliés hors commune : il est précisé que les invitations sont envoyées aux personnes propriétaires et qui ont conservé une activité au sein de la commune telle que membre d'une association communale ou participant actif aux manifestations communales).

(enregistré Préf le)

OBJET : ELABORATION DU BULLETIN MUNICIPAL

Le bulletin peut être élaboré comme les années précédentes même en période électorale sur avis de la sous-préfecture.

Il sera diffusé en fin d'année semaine 51.

AFFAIRES DIVERSES :

➤ **Présentation d'un devis pour l'installation d'alarmes ou de vidéo-surveillance sur conseil de l'expert en assurance suite au vol** : la décision du conseil sera prise au prochain conseil après réception de l'ensemble des devis.

➤ **Aménagement du rond-point dans le bourg** : travaux d'enrobés vont débuter à partir du 18 novembre jusqu'au 22 novembre.

Un arrêté municipal de réglementation de la circulation va être effectué avec le plan de déviation.

- **Travaux salle de bains bungalow n°17** : le conseil est informé que des devis vont être demandés. Cette dépense d'investissement était prévue au budget tourisme et loisirs de cette année.
- **Commission communale action sociale** : mercredi 6 novembre.
- **Date de la cérémonie des vœux 2025** : Elle n'aura pas lieu le dimanche 12 janvier à cause des élections. La date sera fixée ultérieurement.
- **Prochain conseil** : mercredi 27 novembre.

La séance est close à 21h35.